

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 29 septembre 2011 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~

CONVOCACTION du
CONSEIL COMMUNAL



L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

Présentation du projet de réforme du système des gardes des médecins généralistes

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 01.09.2011**
- 2. Avis sur la modification au budget ordinaire 2011 de la Fabrique d'Eglise de Florenville**
- 3. Avis sur le budget 2012 des Fabriques d'Eglise de :
A) Florenville
B) Sainte-Cécile**
- 4. Modification du règlement-taxe sur la délivrance de documents et de renseignements administratifs**
- 5. Adoption d'un règlement-redevance sur les dossiers mariage et de cohabitation légale**
- 6. ONE – Renouvellement car sanitaire - Participation financière à son fonctionnement**
- 7. Approbation de la convention de gestion de l'Espace Florenville**
- 8. Collecte en porte à porte des encombrants non valorisables
Renouvellement du contrat au 01.01.2012**
- 9. Droit de tirage 2010 : Entretien de voiries - Approbation du projet modifié**

- 10. Droit de tirage 2011 : entretien de voiries - Approbation du projet et du PSS – Fixation du mode de passation du marché**
- 11. Petit Patrimoine Populaire Wallon - Réparation de la grille du cimetière de Fontenoille - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 12. Plan triennal 2010-2012 – Année 2011 – Priorité 2 - Etudes endoscopiques des agglomérations de Florenville (en partie) et Mandelavaux**
- 13. Illuminations – Approbation du cahier des charges et fixation du mode de passation du marché**
- 14. Réfection du pont de Laiche – Approbation du projet et du PSS – Fixation du mode de passation du marché**
- 15. Lotissement communal Rue de la Forêt à Lacuisine - Equipement BT/EP – Approbation du devis Interlux**
- 16. Lotissement communal « A la Crotelette » à Florenville - Equipement BT/EP – Approbation du devis Interlux**
- 17. Non-valeur droits constatés non perçus ou perçus partiellement**
- 18. Approbation des modifications budgétaires n° 2 ordinaire et extraordinaire au budget communal 2011**

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Strulens

R. Lambert